

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2009**

**Délibération
n° 2009.02.002**

**Gestion de la
ComAGA : rapport
d'observations
définitives de la
chambre régionale
des comptes**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL

Excusé(s) :

Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD par Bertrand MAGNANON, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Simon DEFORGE par Gérard DESAPHY, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : Monsieur le Président
--------------------------	------------------------------------

GESTION DE LA COMAGA : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
--

La gestion de la ComAGA a fait l'objet d'un contrôle par la chambre régionale des comptes pour les exercices 2002 à 2006.

Le rapport d'observations définitives, arrêté par la chambre régionale des comptes le 22 octobre 2008, a été notifié le 5 novembre 2008 au Président qui a apporté des éléments de réponse à ces observations le 24 novembre 2008.

Par courrier du 10 décembre 2008, le Président de la chambre régionale des comptes de Poitou-Charentes a transmis à la ComAGA, le rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération du grand Angoulême, auquel était joint la réponse adressée au greffe de la chambre.

Les observations de la chambre régionale des comptes portent sur quatre points :

- Les aspects financiers et comptables
- Les personnels
- L'exercice des compétences statutaires
- Les dépenses informatiques

Le rapport intégral est joint.

Vu l'article L 243-5 du code des juridictions financières qui prévoit que ce rapport est adressé à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la ComAGA.

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 février 2009	<u>Affiché le :</u> 11 février 2009